



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

**AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

**PREAVIS N° 07/2020**

**Lavaux Express**

**Demande de cautionnement pour l'acquisition d'une nouvelle locomotive**

Date proposée pour la séance de la

Commission des finances :

lundi 18 mai 2020, 19h30, salle Davel



**LAVAUX**  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Préambule

Depuis 2004, année de sa création, l'Association Lavaux Express fait découvrir aux visiteurs de la région les charmes du vignoble de Lavaux grâce aux itinéraires de ses trains touristiques. L'acquisition d'une première locomotive d'occasion a rapidement été suivie d'une seconde en 2009, l'inscription du vignoble de Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco ayant grandement contribué à l'essor des activités du Lavaux Express et à la multiplication des courses. L'augmentation constante de la fréquentation (qui atteint aujourd'hui près de 25'000 visiteurs par année) a amené l'Association à faire l'acquisition de deux nouveaux véhicules, « Patrimoine » en 2012 et « La Gremillette » en 2014. Quatre nouveaux wagons sont venus compléter le matériel roulant de l'Association en 2016, assurant un service de meilleure qualité et un plus grand confort.

Depuis quelques années, les véhicules tracteurs, soumis à rude épreuve en raison de la fréquence de leur utilisation et des pentes escarpées des chemins viticoles qu'ils empruntent, montrent des signes de fatigue, et c'est à grands frais que les deux plus anciennes locomotives ont pu être maintenues en activité, leurs moteurs de plus de 30 ans étant à bout de souffle. Roulant régulièrement à trois véhicules, plusieurs pannes ont contraint l'Association à recourir très (trop) fréquemment à l'indispensable 4<sup>e</sup> véhicule de réserve. Les tracteurs de la première génération doivent aujourd'hui être remplacés.

Ce renouvellement de matériel est une nécessité permettant de répondre de manière appropriée à l'accroissement de la fréquentation, d'augmenter le confort et la sécurité des clients, d'éviter des pannes majeurs sur le trajet, en bref à assurer la satisfaction des visiteurs, à la hauteur de leurs attentes et de l'attractivité de Lavaux.

## 2. Le projet

La construction de la nouvelle locomotive sera confiée à l'Atelier mécanique Moret à Savigny, qui avait déjà été chargé des deux précédentes réalisations. La longue expérience entretenue avec cette entreprise depuis 15 ans, son service après-vente rapide et efficace ont vite convaincu le comité de l'Association de recourir à ses compétences.

Le nouveau véhicule sera équipé d'un moteur Diesel Euro 6 (ces moteurs sont équipés de filtre à particules et d'un dispositif d'élimination des oxydes d'azote ; la norme Euro6 met essence et diesel sur un pied d'égalité). Le devis établi par l'entreprise Moret pour ce nouvel ouvrage s'élève à CHF 192'000.-.

Cette acquisition, indispensable à très court terme, ne fait pas ombrage au projet initié depuis environ un an par l'Association en vue de l'acquisition d'un véhicule à propulsion électrique. Démarche ambitieuse que l'Association ne pourra mener à bien qu'avec le concours également de personnes ou d'entreprises privées et défi que l'Association souhaite relever dans les 3 à 5 ans.

### **3. Aspects financiers**

Le montant global estimé de ce nouvel investissement de 195'000.- serait financé par une contribution demandée à la Loterie Romande de 65'000.-, une subvention du Service cantonal de la promotion économique et de l'innovation (SPEI) de 65'000.- également, et par un prêt sollicité auprès de la BCV de 65'000.-, amortissable sur une période de 10 ans. Ce prêt nécessite que les communes de Lutry et de Bourg-en-Lavaux s'en portent caution solidaire, et pourra de ce fait être assorti de conditions de taux plus avantageuses. Selon les projections financières établies par l'Association Lavaux Express, cet amortissement pourrait être assumé par sa trésorerie courante.

### **4. Appréciation**

Forte de plusieurs centaines de membres, l'Association Lavaux Express bénéficie d'un large soutien parmi la population. Ses activités, largement reconnues à la ronde, bénéficient à l'économie locale et offrent un cadre social accueillant à une quarantaine de retraités de la région ainsi qu'une petite rémunération complémentaire. Son importance est reconnue par les communes de Lutry et Bourg-en-Lavaux qui soutiennent l'Association financièrement et sur le plan de la logistique.

La Municipalité préavise donc favorablement pour cautionner le prêt sollicité par l'Association auprès de la BCV, et soumet cette proposition au Conseil communal, conformément à l'article 17 al. 1 ch. du Règlement pour le Conseil communal.

Pour mémoire, les cautionnements ouverts octroyés à ce jour par la Commune s'élèvent à CHF 547'460.- (non comptée la part indirecte de la commune au financement du collège secondaire du Verney de CHF 16'461'500.-) et le plafond de cautionnement voté pour la législature 2016-2021 s'élève quant à lui à CHF 30'000'000.-.

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### **le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 07/2020 de la Municipalité du 20 avril 2020 ;  
Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

- 1. d'accepter que la Commune se porte caution solidaire avec la Commune de Lutry envers l'Association Lavaux Express sur le prêt que cette dernière va contracter auprès de la Banque Cantonale Vaudoise pour l'achat d'une nouvelle locomotive, prêt au capital de CHF 65'000.- ;**
- 2. d'autoriser la Municipalité à conclure et signer tous actes ou conventions à cet effet.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 avril 2020

Délégué de la Municipalité : Monsieur Raymond Bech